

Régie de l'énergie - Dossier R-3854-2013
Cause tarifaire 2014-2015 d'Hydro-Québec Distribution

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3854-2013

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2014-2015
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demanderesse en Intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 23 août 2013

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3854-2012 (Cause tarifaire 2014-2015 d'Hydro-Québec Distribution).

I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriel: energie @mlink.net

II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) ciblent leur présente demande d'intervention sur les sujets suivants au présent dossier. Elles traiteront ces sujets dans leur preuve et leur argumentation et rechercheront les conclusions ci-après décrites :

4.1 La prévision de la demande (B-0011 et B-0016, HQD-2 Docs. 1 et 2)

Les intervenantes s'assureront de la justesse des prévisions de la demande au présent dossier afin d'éviter le report intergénérationnel des coûts d'approvisionnement.

Les **prévisions de demande industrielles** et quant aux **mises en chantier résidentielles** feront l'objet d'une attention particulière, en suivi des fréquents écarts prévision-réel constatés durant les années antérieures.

On se souvient qu'Hydro-Québec Distribution, depuis les 13 dernières années, soumettait des prévisions systématiquement sous-estimées des **mises en chantier résidentielles**, ce qui avait pour effet de baisser les ventes prévues et donc d'amener HQD à recueillir des revenus excédentaires, qui ne seront retournés, par le compte reporté, qu'à des générations subséquentes. Nous constatons au présent dossier que le problème n'est toujours pas réglé. HQD revient même en arrière : elle abandonne son recours aux prévisions de la SCHL sur ce sujet (qu'elle avait entrepris en 2012-2013 dans une tentative de remédier à ces sous-estimations). HQD recommencera à utiliser ses propres prévisions de mise en chantier plutôt que de se fier à celles de la SCHL, ce qui est un choix discutable.

Nous notons de plus que les prévisions de croissance du PIB d'Hydro-Québec pour 2014 continuent d'être substantiellement **en-deçà de celles de prévisionnistes externes**, ce qui a pour effet, ici encore, de baisser les ventes prévues et donc d'amener à HQD à recueillir des revenus excédentaires, dont l'ajustement n'est retourné qu'à des générations subséquentes.

4.2 Efficiences (B-0013, HQD-1, doc. 5)

SÉ-AQLPA sont encouragées par les stratégies d'efficiences de HQD visant à **optimiser et donc réduire les déplacements par véhicules** (pour les opérations courantes et pour la planification des activités d'ingénierie). SÉ-AQLPA s'assureront que HQD maximise les gains d'efficiences résultant de ces stratégies. La diminution des déplacements n'a pas seulement pour effet de réduire les coûts; elle réduit également la consommation énergétique à des fins de transport et donc la pollution en résultant.

Dans la même perspective, SÉ-AQLPA s'assureront que HQD maximise les gains d'efficiences résultant de son **recours à des outils électroniques**, tant à l'interne que pour les services à la clientèle, en autant que l'on évite les éventuels effets pervers. Le recours à de tels outils diminue à la fois les coûts et la consommation de ressources. SÉ-AQLPA recommanderont par ailleurs que soient déployés dès que possible les outils Internet déjà promis permettant aux clients de mieux suivre l'évolution de leur consommation.

4.3 Charges nettes d'exploitation (B-0021, HQD-5, doc. 1)

Nous nous attacherons principalement aux postes de charge touchant à des aspects ou ayant des conséquences environnementales ou de développement durable, notamment certains « budgets spécifiques » ou certaines activités de base.

Nous déplorons que le budget des charges (études, etc.) relatives au **développement de l'électrification des transports** soit à la baisse, ce qui ne semble pas refléter les intentions gouvernementales actuelles.

Nous sommes également surpris de la baisse du budget de **charges préparant l'automatisation du réseau**, ce qui ne semble pas refléter l'intention antérieurement exprimée par HQD de prioriser ce chantier encore très embryonnaire.

Les **charges d'inspection et retraitement des poteaux de bois** de même que celles **d'entretien préventif systématique et la réhabilitation des ouvrages civils** sont désormais classées comme activités de base. Mais HQD fournit certaines précisions à leur sujet.

Nous soumettrons des recommandations sur les diverses charges décrites dans la présente sous-section.

4.4 Les comptes d'écart (B-0039, HQD-8 Doc. 7, page 9)

Comme SÉ-AQLPA et leur analyste Monsieur Jacques Fontaine l'avaient souligné dans des dossiers passés, Hydro-Québec Distribution a eu tendance historiquement à sous-estimer la **température normale**. Son ancienne méthode, que nous avons critiquée, prenant insuffisamment compte du réchauffement climatique et des données plus récentes. Comme nous l'avons craint, cette faiblesse méthodologique d'Hydro-Québec Distribution a eu pour effet l'accumulation d'un compte d'écart de température important (270,9 M\$ de 2008 à 2012) dont il faut désormais disposer. Nous déplorons qu'Hydro-Québec ait ainsi laissé détériorer cette situation. Il nous semble toutefois qu'il serait inéquitable entre les générations d'amortir sur 10 ans les conséquences de cette erreur; l'équité intergénérationnelle requiert de continuer de répartir sur 5 ans l'amortissement des écarts du compte de nivellement de température.

4.5 Base de tarification (B-0031 et B-0036, HQD-8 Doc. 1 et HQD-9 Doc. 1)

Nous feront le suivi du **projet CATVAR**, lequel contribue aux économies d'électricité sur le réseau.

Nous nous inquiétons de la baisse continue des **prévisions annuelles du PGEÉ**, non seulement globalement, mais individuellement quant au déploiement des différents programmes pour lesquels HQD présente un budget à la Régie au présent dossier. Nous soumettrons des recommandations visant à améliorer les programmes budgétés du PGEÉ en 2014-2015.

Nous traiterons également des projets d'investissement spécifiques aux **réseaux autonomes**, notamment en matière d'efficacité énergétique et le déploiement, enfin annoncé, du premier projet éolien au Nunavik, longtemps promis dans les divers plans d'approvisionnement de HQD.

4.6 Structure tarifaire (B-0051, HQD-13 Doc. 4)

HQD propose des réformes majeures à sa structure tarifaire au présent dossier.

Nous accueillons favorablement la redéfinition proposée du tarif L, de manière à le limiter au secteur industriel, ce qui facilitera les prises de décisions tarifaires de la Régie à l'avenir et la gestion de cette catégorie tarifaire.

En ce qui concerne l'introduction d'une option d'électricité additionnelle pour la clientèle de moyenne puissance et la mise en place de mesures visant les exploitations agricoles, SÉ-AQLPA participeront à la phase préliminaire du présent dossier. Elles favoriseront des choix tarifaires qui reflètent les vrais coûts de chaque catégorie tarifaire. Une option bi-énergie ne devrait être disponible que dans les cas où il existe réellement des équipements bi-énergie dont la consommation est mesurée; nous souhaitons en effet éviter la répétition des erreurs de l'ancien tarif BT.

Nous sommes favorables à ce que des mesures soient prises afin de mieux refléter le coût évité de la 2^e tranche de consommation D en réseau autonome au nord du 53^e parallèle et afin d'éviter le chauffage électrique.

Nous sommes également favorables l'introduction au service complet d'éclairage public d'un tarif applicable à un nouveau luminaire à diodes électroluminescentes (DEL).

4.7 La stratégie tarifaire (B-0049, HQD-13, Doc. 2)

Nous sommes favorables à une augmentation tarifaire en 2014-2015 et une répartition de celle-ci qui reflète les vrais coûts et contribue à fournir aux clients un signal adéquat favorisant l'efficacité énergétique.

Comme elle l'a décidé au dossier R-3579-2005 (décision D-2006-34), la Régie devait éviter de reporter la hausse sur des années futures, d'autant plus que plusieurs composantes de la hausse de 2014-2015 constituent elles-mêmes des reports visant à ajuster des éléments déjà existants qui étaient sous-évalués.

IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* participeront à la séance de travail annoncée. Elles demanderont également des renseignements écrits à Hydro-Québec et pourront demander des renseignements supplémentaires, oralement, en audience.

Elles déposeront une preuve écrite sur les thèmes mentionnés ci-dessus, laquelle sera présentée ensuite en audience.

Une argumentation sera également présentée en audience.

V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles déposent à cette fin leur budget prévisionnel de participation.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 23 août 2013



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

ANNEXE LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Demande d'intervention

***Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11^e Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

Demande d'intervention

***Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***